

FLASH CFTC n° 39 : Février 2018

Rester informé(e) de l'actualité sociale ? inscrivez-vous à la Newsletter CFTC pour recevoir nos messages et communications.

Retrouvez aussi tous les mois sur notre site, ce compte rendu de la position des élus CFTC lors des dernières réunions : rubrique FLASH CFTC

Une seule adresse : www.cftcaev.com

A la une : NAO 2018

Pour la 3ème année consécutive, la CFTC cette année est seule signataire des NAO.

Nous avons soumis **57 revendications** (17 étaient soumis par l'autre syndicat), certaines de nos demandes n'ont pas été acceptées, **mais des mesures importantes et QUE NOUS ETIONS LES SEULS A DEMANDER** ont été acceptées et **VOUS EN BENEFICIEREZ** :



- **Enveloppe de 1,3% de la masse salariale pour les augmentations au mérite** (à la base le groupe proposait 0,8%), **les 0,5% supplémentaires obtenus représentent environ 200 000€ à distribuer**. La **CFTC** regrette vivement que GBT refuse systématiquement les augmentations générales, malheureusement **une tendance générale dans les entreprises qui privilégient l'individualisation de la rémunération**. La position de la Direction est que les augmentations générales relèvent des Entreprises du Voyages (ex SNAV), si des augmentations générales sont signées à ce niveau en Avril, GBT les appliquera bien sûr.
- **Augmentation de la valeur faciale des Tickets Restaurants (ou prise en charge des frais de plateau) de 20 centimes**, soit un coût pour les salariés de 3,38€. Cette mesure a été exclusivement demandée et **obtenue POUR VOUS** par la CFTC.



- **Intégration de la prime de Lead Agent au salaire de base**, proportionnellement à la durée d'exercice de la mission. Pour la **CFTC**, la **reconnaissance de l'investissement de ces collègues était primordiale**, valorisant également les compétences qu'elles/ils ont acquis dans cette fonction. Cette mesure a été exclusivement demandée et **obtenue POUR VOUS** par la CFTC.
- **Transfert de la modalité 35h en 4 jours validée d'office pour les salariés de plus de 55 ans**, en remplacement du contrat de génération. Cette mesure a été exclusivement demandée et **obtenue POUR VOUS** par la CFTC.



- **Reconduction des mesures des NAO antérieures**, c'est à dire **le maintien DES ACQUIS SOCIAUX, pour la plupart obtenus déjà POUR VOUS par la CFTC** :
 - **Lundi de Pentecôte férié chômé**. Dans de nombreuses entreprises, les salariés doivent poser un jour de congé, la CFTC a obtenu de maintenir cette mesure pour les collaborateurs de GBT, y compris la récupération de cette journée pour les quelques personnes qui doivent travailler pour répondre aux besoins des clients.
 - **Jours de CP au titre de l'ancienneté** (pour rappel +1 jour à 20 ans, +1 jour à 25 ans et + 1 jour à 30 ans) qui viennent en complément des 2 jours supplémentaires à 12 ans prévus dans la convention collective.
 - **1 heure de moins par jour à compter du 5ème mois de grossesse** pour les femmes enceintes
 - **heures pour la rentrée scolaire**
 - **6 1/2 journées / an pour les visites médicales** des personnes en situation de handicap
 - **Maintien en 2018, en l'attente d'un nouveau dispositif, des berceaux** au travers de l'organisme Maisons Bleues
 - **Maintien des primes de transport voitures IDF et Indemnité kilométriques vélo**
 - Monétisation de jusqu'à 10 jours par an placés dans le Compte Epargne temps.

La **CFTC assume pleinement ses choix, de signer les NAO en 2018** comme les années précédentes, comme nous assumons pleinement **d'avoir refusé de signer l'Accord Formation qui a permis à la Direction de financer partiellement des formations grâce à vos droits individuels tout en vous imposant de les réaliser sur votre temps personnel.**

Pour la CFTC, cela était inacceptable, et cela nous ne l'avons pas signé et nous en sommes fiers !

- **Information Consultation sur le projet d'incentive 2018 Meetings & Events**

La Direction a présenté **le plan d'incentive 2018 pour Meetings & Events**. En bilan de 2017, l'objectif Collectif (qui compte pour 50% de la prime) n'a pas été atteint. Néanmoins, au regard des difficultés rencontrées par les équipes cette année, principalement une carence importante et longue de management, le Groupe a accepté de neutraliser ce résultat pour garantir le paiement à 100% de la part collective. **Pour les élus CFTC, malgré le geste, le constat est qu'année après année cet objectif collectif n'est pas atteint et doit faire l'objet d'un arbitrage, manifestant son caractère inatteignable et donc démotivant.**



Le plan 2018 change peu par rapport à 2017, sauf **l'introduction d'un palier intermédiaire justement dans le critère Collectif pour assurer plus sûrement un déclenchement de la prime** même si l'objectif n'est pas entièrement atteint. La part du critère collectif dans l'incentive des teams leaders est également renforcé (60% au lieu de 50% en 2017).

Elus présents au vote : 9 (dont 5 CFTC)

Favorables : 6

Abstentions : 2

Défavorables : 1

- **Information sur les élections professionnelles**

Les ordonnances MACRON modifient profondément la structure et l'organisation des Institutions Représentatives du Personnel. Au regard des changements profonds à négocier et mettre en place, **la Direction en accord avec les Organisations Syndicales reporte à l'automne les élections professionnelles qui devaient se dérouler en Avril.**

**Prochain CE ordinaire : Mars
5 et 6 Avril 2018**